

Organisateur: Bolt Services France SARL (ci-après « Bolt »), ayant son siège social au 72 rue du Faubourg, Saint Honoré, 75008 Paris, France immatriculée sous le numéro de SIRET 83315726600010

1. Conditions d'éligibilité :

1.1 Le "Cadeaux de Noël 2025" (le "**Jeu-concours**") est ouvert aux chauffeurs VTC résidant légalement en France au moment de la participation et ayant un compte Chauffeur Bolt associé à un véhicule électrique ou thermique et qui ne sont pas encore actifs au sein du programme Branded Cars.

1.2 Les employés, dirigeants et représentants de toute société de Bolt Operations OU, ses filiales et les membres de leur famille immédiate ne sont pas autorisés à participer au concours.

2. Période du concours :

2.1 Le Jeu-concours débute le 01.12.2025 à 00h00 et se termine le 14.12.2025 à 23h59 (la "**période du concours**").

3. Comment participer

3.1 Tout chauffeur qui a pris rendez-vous à LMDCVTC **fait floquer son véhicule entre le 1er et le 14 décembre 2025 inclus** dans le cadre du programme *Branded Cars* est automatiquement éligible à participer au Jeu-concours, **quelle que soit la date de son inscription préalable** au programme.

3.2 La participation est volontaire. Lors du flochage au centre LMDCVTC, le chauffeur peut choisir de participer au jeu promotionnel sur place.

3.3 Le chauffeur doit confirmer son consentement à la participation au jeu et à l'utilisation de ses données à des fins de gestion du concours, conformément au présent règlement.

3.4 Limite d'une participation par personne pendant la période du concours.

4. Prix :

4.1 Bolt offre des cartes-cadeaux aux premiers chauffeurs participants et ayant posé le sticker Bolt:

- Semaine 1 de décembre (01.12.2025 - 07.12.2025) : les cinquante (50) premiers chauffeurs qui se sont inscrits, pris rendez-vous et ayant floqué leur véhicule lors de la semaine 1, recevront une carte-cadeau Total d'une valeur de 100 €. Une carte-cadeau par chauffeur.
- Semaine 2 de décembre (08.12.2025 - 14.12.2025): les cinquante (50) premiers chauffeurs suivants qui se sont inscrits, pris rendez-vous et ayant floqué leur véhicule lors de la semaine 1, recevront une carte-cadeau FNAC d'une valeur de 100 €. Une carte-cadeau par chauffeur.

4.2 Le prix n'est pas transférable et ne peut être remplacé par un autre prix.

5. Sélection des gagnants et obligations :

5.1. Conditions d'éligibilité

Les chauffeurs répondant aux critères d'éligibilité seront automatiquement identifiés à partir des données internes de la plateforme Bolt (notamment la participation au programme de voitures floquées).

Sont éligibles au jeu les chauffeurs qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- (i) se présenter au centre LMDCVTC pour le flochage de leur véhicule dans le cadre du programme *Branded Cars* entre le 1er décembre 2025 et le **14 décembre 2025 inclus** ;
- (ii) accepter volontairement de participer au jeu promotionnel sur place ;
- (iii) confirmer leur consentement à la participation au jeu et à l'utilisation de leurs données à des fins de gestion du concours, conformément au règlement du jeu.

La participation est entièrement volontaire, sans frais d'entrée ni lien avec la performance professionnelle sur l'application Bolt. Les prix attribués sont exclusivement promotionnels et ne comportent aucun versement en espèces.

5.2 La disqualification d'un gagnant pour cause de violation des règles ou d'inéligibilité entraînera la sélection d'un autre gagnant.

6. Droit applicable :

6.1 Le concours est régi par le droit français.

7. Protection des données personnelles:

7.1 Les informations relatives aux participants peuvent être collectées et utilisées conformément à la politique de confidentialité de Bolt disponible à l'adresse suivante:

<https://bolt.eu/fr-fr/privacy/privacy-for-drivers/?category=rides>